

“Charte 100 ENTREPRISES pour l'Emploi”

 et de la formation

L'accès à l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels sont des priorités et ne peuvent se faire qu'en concertation avec toutes les parties concernées, et principalement avec vous, les entreprises du bassin d'emploi lyonnais.

La Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon

Et l'Entreprise.....

décident de s'engager ensemble pour soutenir l'emploi.

Nos interventions auront pour objectif :

- **Une collaboration** sur les projets de recrutement
- **Une valorisation** des métiers
- **Un accompagnement** au retour à l'emploi
- **Un développement** de la Formation
- **Une implication collaborative** sur le territoire

Pour mettre en œuvre ces actions, M..... représentera la Maison de l'Emploi

et M..... représentera la société

Le,

Signé par

Anne Sophie Condemine

Présidente

Le représentant

de l'entreprise

Les engagements pris sont valables 2 ans à compter de la signature de la charte.

